



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le trois septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2025_09_63

Date de convocation du conseil : **29 août 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **25**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **20**

Nombre de votants : **23**

Objet : Décisions Modificatives n° 4 du Budget Principal

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette
M. BRUNO Thierry a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. ELUERD Roland
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur FRETIER Philippe

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal que des virements de crédits sur le budget principal s'avèrent nécessaire pour les opérations suivantes :

Lot 5 du marché de la zone dédiée au Tennis et au Padel : Un montant de 27 120 € TTC (Estimation du Maître d'œuvre) avait été inscrit au BP 2025. Or le lot était infructueux et plusieurs consultations ont été relancées. L'offre retenue étant d'un montant de 41 007,55 € TTC, il convient donc d'augmenter le montant de l'opération en conséquence.

Section d'Investissement

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'OP 407 Zone dédiée au Tennis Padel - Art 2313 : | 13 888,00 € |
| ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : | -13 888,00 € |

Dans le cadre du marché de réalisation du Padel, attribué à la SA Tennis Aquitaine, la mise en place de l'éclairage du Padel n'avait pas été inscrite au Budget, il convient de procéder au virement de crédits suivant :

Section d'Investissement

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'OP 407 Zone dédiée au Tennis et au Padel – Art 2313 : | 3 000,00 € |
| ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : | - 3 000,00 € |

Dans le cadre de l'opération de rénovation et d'agrandissement de l'Aire couverte, la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), qui permet d'optimiser un projet de construction grâce à l'organisation des travaux et à la définition d'un planning précis, n'avait pas été inscrite au BP 2025. Elle nécessite le virement de crédits suivant :

Section d'Investissement

- | | |
|--|-------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'OP 411 – Aire couverte – Art 2313 | 9 216,00 € |
| ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : | -9 216,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

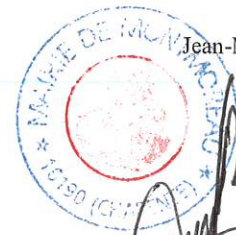
APPROUVE les décisions modificatives ci-dessus énumérées.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 03/09/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 04/09/2025



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN